**Gestion de la forêt de Montmorency**

**Contexte**

Premier site valdoisien de nature s’étendant sur 13 communes et cinquième francilien en termes de fréquentation (5 millions de personnes par an), la forêt domaniale de Montmorency (2 200 hectares) subit d’importantes pressions foncières et environnementales.

Peuplée à 70 % de châtaigniers, elle est confrontée notamment à la maladie de l’encre, caractérisée par un champignon pathogène qui forme des taches noires dans le tronc et qui se propage d’arbre en arbre par les racines. Favorisée par des hivers doux, des printemps pluvieux et des étés secs, elle entraîne à terme le dépérissement du système racinaire de l’arbre et aucun traitement n’est malheureusement possible hormis la coupe. Aujourd’hui, plus de 500 hectares de la forêt sont atteints par cette maladie.

Afin d’en circonscrire la propagation, l’Office national des forêts (ONF) en charge de la gestion du domaine forestier classé en crise sanitaire depuis 2018, procède à des coupes rases parfois sur plusieurs hectares puis à des plantations d’essences d’arbre plus résistantes au pathogène et adaptées au sol et au climat.

Pour rappel, un promeneur est décédé en 2018 suite à la chute d’un arbre atteint. La sécurité des usagers, des bords de chemins, allées et des lieux d’accueil du public : aires, parkings est un enjeu essentiel dans la gestion durable de la forêt (objet du partenariat entre le Département et l’ONF).

**Une longue procédure de classement en « forêt de protection »**

Le Département a soutenu son classement en « forêt de protection » dont la procédure a été engagée par le Préfet du Val d’Oise. Le classement en forêt de protection est un outil juridique, qui garantit le maintien et la préservation d’un espace naturel en forêt.

Cette procédure a été longuement retardée à cause de l'exploitation souterraine de gisements de gypse. Depuis le XIXe siècle, près de 850 000 t sont extraites chaque année. En France, de nombreuses forêts se voient refuser une classification en raison de recherches archéologiques ou d’exploitations de ressources souterraines.

La procédure de classement de la forêt de Montmorency a été lancée en décembre 2019 par l’Etat. Elle dure deux ans au minimum. Il est prévu que le périmètre soit établi par l’Etat avant mars 2021. A l’issue, fin 2021, une enquête publique sera ouverte et la décision de classement par décret en Conseil d’Etat serait prise au premier semestre 2022.

Lors de la séance de l’assemblée départementale du 29 mai, les élus ont décidé de soutenir la procédure lancée par l’Etat et d’y participer aux côtés des communes tout en conservant la possibilité de réaliser les aménagements nécessaires aux routes départementales : fossés, stationnement, pistes cyclables…

Le classement en forêt de protection est un statut qui concerne des massifs présentant de forts enjeux en matière environnementale et sociale, notamment en zone périurbaine. En Ile-de-France, un quart de la surface forestière est actuellement classé en forêt de protection. Le Val d’Oise est le seul département francilien qui ne bénéficie pas encore de ce statut de protection pour ses forêts périurbaines.

Ce statut ne remet pas en cause le plan de gestion des forêts ni les coupes et reboisements. Il interdit par contre « tout changement d’affectation ou tout mode d’occupation des sols de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements et garantit ainsi la pérennité de l’état boisé ».

**La mobilisation pour la préservation de la forêt de Montmorency !**

La préservation de la forêt de Montmorency est l’affaire de tous et la coupe rase de nombreux arbres justifiée par la lutte contre la maladie de l’encre peut légitimement susciter de l’émotion et interpeller sur le caractère sélectif des coupes et les impacts sur les sols et la biodiversité.

Nous connaissons aussi les inquiétudes des agents de l’ONF face aux difficultés financières de leur office et l’injonction de « rentabiliser » la forêt.

A l’initiative de Florence Portelli, Maire de Taverny et de Jean-Christophe Poulet, Maire de Bessancourt, de nombreux élus valdoisiens et franciliens se sont mobilisés pour interpeller le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie et la Ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, via une pétition sur change.org[[1]](#footnote-1) qui avait recueilli 6 000 signatures au 10 mars 2021.

L’objectif de la démarche est de demander un audit indépendant de l’ONF sur la gestion du massif forestier. En attendant le résultat de cet audit, un moratoire sur les coupes est également souhaité.

Nous souhaitions également nous assurer que ce type de coupe avec de gros engins de chantier, ne contribuent à étendre les maladies plutôt que les contenir par des coupes raisonnées.

Attachés à la forêt de Montmorency et conscients de la gestion particulière que demande la maladie de l’encre, nous soutenons cette démarche tout comme Valérie Pécresse, Présidente de la Région Ile-de-France afin d’avoir des précisions de l’ONF sur l’étendue des coupes nécessaires face à la propagation de cette maladie mais aussi de s’assurer que les plantations d’essences d’arbre plus résistantes soient bien réalisées et entretenues.

Nous avons eu confirmation que l’ONF ne profite pas de la crise sanitaire liée à la maladie de l’encre (ni à celle de la COVID..) pour extraire des arbres sains et de valeur sur les parcelles malades.

Plus de 20 000 arbres, principalement des chênes sessiles, seront ainsi plantés. Ces plantations seront précédées d'opérations de préparation des sols. Les jeunes plants seront protégés de la dent du gibier par des protections individuelles.

**Un dialogue constant avec l’ONF**

Partenaire historique du Département, l’ONF travaille en étroite relation avec nos services afin de retrouver des forêts périurbaines renouvelées d’essences adaptées à des sols malades et incurables.

M. Béal, Directeur de l’Agence IDF Ouest de l’ONF, est entretenu avec Mme Portelli et M. Poulet suite à la mobilisation locale.

Il est déjà intervenu par ailleurs le 22 janvier 2021 à Saint-Leu-la-Forêt en présence d’élus de communes de situation (Taverny, St Gratien,..) pour expliquer pédagogiquement les modalités d’interventions précises et les absences d’alternative à la coupe rase.

Ces sujets ont également été présentés en 4eme commission à Madame la Présidente, à MM Desse et Lambert-Motte en septembre 2020.

En 2019, le Département a aussi organisé avec l’ONF deux réunions publiques pour partager ces sujets avec les Valdoisiens.

Pour rappel enfin, l’ONF est volontaire dans la démarche en cours de classement en forêt de protection du massif de Montmorency (et au-delà, pour le classement également souhaité des massifs de Carnelle et de l’Isle-Adam).

Par ailleurs, la maladie de l’encre touche également des propriétés départementales - la forêt de l’Hautil, le bois de la Tour-du-Lay notamment – elles aussi peuplées de châtaigniers. Le Département sera donc également confronté dans les années ou décennies à venir à des coupes préventives afin de garantir une gestion durable de ses massifs forestiers sans altérer la biodiversité, la qualité des paysages, ni la sécurité des promeneurs.

L’ONF et le service de la santé des forêts du Ministère de l’agriculture conseillent déjà les services des Départements d’Ile-de-France sur le sujet.

**Liens utiles :**

« [*La forêt de Montmorency dépérit, l'ONF organise des coupes et des plantations*](https://www.onf.fr/onf/recherche/+/403::la-foret-de-montmorency-deperit-lonf-organise-des-coupes-et-des-plantations.html)» (communication de l’ONF du 4 mars 2021)

« [*Val d'Oise : la forêt de Montmorency se reconstruit*](https://www.lesechos.fr/pme-regions/ile-de-france/val-doise-la-foret-de-montmorency-se-reconstruit-1298358)» (Article Les Echos du 15 mars 2021)

« [*Maladie de l’encre : les élus se mobilisent contre les coupes d’arbres en forêt de Montmorency*](https://www.leparisien.fr/val-d-oise-95/montmorency-95160/maladie-de-l-encre-les-elus-se-mobilisent-contre-les-coupes-d-arbres-en-foret-de-montmorency-02-03-2021-8426897.php)» (*Le Parisien* du 2 mars 2021)

« [*La maladie de l’Encre, «extrêmement contagieuse», s’attaque à plusieurs forêts du Val-d’Oise - Le Parisien*](https://www.leparisien.fr/val-d-oise-95/la-maladie-de-l-encre-extremement-contagieuse-s-attaque-a-plusieurs-forets-du-val-d-oise-22-03-2021-8429433.php#xtor=AD-1481423553)» (Article *Le Parisien* du 22 mars 2021)

1. [Pétition · Tous mobilisés pour la forêt de Montmorency · Change.org](https://www.change.org/p/minist%C3%A8res-de-l-agriculture-et-de-l-environnement-tous-mobilis%C3%A9s-pour-la-for%C3%AAt-de-montmorency) [↑](#footnote-ref-1)